



MAIRIE DE CABRIES
Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Fax : 04.42.28.14.20
Mail : maire@cabries.fr

DECISION DU MAIRE

Décision n° 2025/033/2464

Objet : Actualisation du règlement du jeu « Printemps des commerçants »

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 ;

Vu la délibération n°2020/039 en date du 15 juillet 2020 ;

Vu la délibération n°2023/073 en date du 19 septembre 2023 approuvant les règlements de jeux organisés par la commune et donnant délégation du conseil municipal au Maire pour les modifier ;

Vu le règlement du jeu du printemps des commerçants ;

Considérant la nécessité de compléter et d'actualiser le règlement du jeu « le printemps des commerçants » pour la nouvelle édition 2025 ;

DÉCIDE
en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : De compléter et actualiser le règlement du jeu du printemps des commerçants en vue de l'édition 2025 et de ses caractéristiques ;

ARTICLE 2 : La présente décision sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs ;
ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence ;

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé, chacun en ce qui le concerne, de veiller à son exécution ;

ARTICLE 4 : Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la publication. Il est précisé que ce Tribunal peut être saisi par tout justiciable de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Cabriès, le

12 MARS 2025

Amapola VENTRON
Maire de Cabriès
Vice-Présidente de la Métropole
Conseillère Départementale Déléguée



Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20250312-DEC_2025_033-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025